

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 14 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Henri CHAUMONTET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE
Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET - Philippe MANDEREAU
Mélanie OUVRY - Brian SINICKI

Etaient absents : Fabienne ALTER - Clément BERTA - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
Philippe MANDEREAU a donné pouvoir à Isabelle BASTID
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
Brian SINICKI a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2025-075 – FONCIER – ACQUISITION FONCIERE A TITRE ONEREUX, PARCELLES
SITUEES A « LE GRAND PRE » : APPROBATION**

Exposé de monsieur Henri CHAUMONTET, Maire de la Commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L1111-1,
Vu la promesse de vente signée le 27 juin 2025,

Il est rappelé que dans le cadre de la réhabilitation de l'étang de Mercanton, le Syr'Usse a procédé à l'acquisition des parcelles de zone humide.

La Commune de Groisy, suivant la délibération n°2024-046, avait approuvé l'acquisition de parcelles jouxtant cette zone, appartenant à l'indivision NICOLLIN.

Cette acquisition, réalisée depuis, avait pour but de créer une zone de protection autour de l'Etang.

Ainsi, dans cette même optique, il conviendrait de procéder à l'acquisition de parcelles appartenant à Madame DURET Marie-Louise, cadastrées :

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Superficie
F	3412	Le Grand Pré	1 223 m ²
F	3416	Le Grand Pré	4 542 m ²
F	3417	Le Grand Pré	1 121 m ²
TOTAL			6 886 m²

Madame DURET a consenti de céder ces parcelles à un prix de 1€/m², ce qui correspond à un prix total de 6 886 €.

L'acte de cession sera réalisé aux frais de la Commune de Groisy.

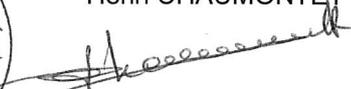
**Au vu de l'exposé,
et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées section F n°3412-3416-3417 pour un montant total de 6 886 €, et la prise en charge des frais de notaire par la Commune,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de ladite transaction.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 15/7/2025
Publié le : 16/7/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

